

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Paiement de loyers : les "élus" et les "non appelés"

UN communiqué officiel du ministère de l'Économie a récemment annoncé le début officiel de paiement des bailleurs. Dans les faits, qu'en est-il réellement ? Se bouscule-t-on à la caisse ? Les reporters de "l'Union" se sont mêlés aux usagers du Trésor public, pour s'enquérir de la situation.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

FORTUNE Mba est un jeune propriétaire de deux petites bicoques au quartier Plainte-Orety. Ses deux locataires payaient bien leurs loyers, jusqu'au mois de mars dernier. Pas d'arriérés. Et puis vinrent le coronavirus et ses répercussions, dont la fermeture de plusieurs petites activités dites non essentielles.

Le désarroi, partout perceptible, jusqu'à cette annonce par le président de la République, Ali Bongo Ondimba : l'État prendra en charge les pertes des petits propriétaires engendrées par la suspension présidentielle du paiement des loyers par les personnes sans revenus. Soit un montant global de 2,5 milliards de francs, selon le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, lors de son discours sur le plan de riposte et de soutien économique et social du 10 avril 2020. Fortune a été rassuré. Plus encore lorsque le communiqué du ministre de l'Économie a annoncé le paiement effectif des loyers au Trésor public, le 13 mai dernier. Sauf que depuis lors, il n'a reçu qu'un message : "Complétez votre dossier loyer... par mail MINEFICOVID19@GMAIL.COM". Le message lui précise, toutefois, les pièces à compléter justement. "Je suis même découragé", avoue-t-il. Est-ce la bonne attitude ? Rien n'est moins sûr.

Il fallait donc savoir concrètement de quoi il retourne au niveau du Trésor public. Et là, il y



Au milieu de cette foule compacte au Trésor, ceux venus récupérer leurs chèques de loyers. Même s'ils sont encore peu nombreux, l'opération a tout de même débuté.

a foule ce lundi matin, entre les fonctionnaires en quête de leurs bons de caisse et les bailleurs venus récupérer leurs chèques au compte du paiement de leurs loyers. Ici, on ne badine pas avec les mesures barrières, même si la distanciation physique est difficile à appliquer. Le service est plutôt rapide, si l'on tient compte de notre heure d'arrivée, 10h 10.

Au total pour ce lundi, ce sont environ 35 bailleurs qui ont récupéré leurs chèques.

Du numéro reçu : 22, et du temps d'attente : moins de 15 minutes avant d'avoir le droit d'accéder à la salle de réception des usagers, et de passer devant le guichet dédié à cette opération.

Et c'est un certain Armand, propriétaire de maisons à Owendo remplissant les critères des habitations prises en charge par l'État, qui nous sert de guide dans ce process. Ses locataires ont déposé leurs dossiers dans les délais requis.

Il y a peu, il a reçu un message écrit lui demandant de compléter ces dossiers. Ce qu'il a fait

: "Mes locataires travaillaient dans un restaurant en ville. Ils sont actuellement assis à la maison. C'est donc leur société qui a constitué le dossier des pièces justificatives de cessation d'activité de ses employés."

Vendredi dernier, il a reçu un coup de fil lui annonçant qu'il devait passer au Trésor, pour récupérer ses chèques. Ce qui

justifie sa présence ce matin dans le rang "loyer" constitué par les agents du Trésor, qui organisent l'accueil des usagers. Et très rapidement, il va être reçu. Mais en retour, il lui faut fournir l'original du contrat de bail, une pièce d'identification. À la suite de quoi, il lui a été remis ses chèques équivalant au montant de ses baux : "Je dois maintenant

me rendre à la Caisse de dépôts et consignations pour toucher mes chèques."

Au total pour ce lundi, environ 35 bailleurs ont récupéré leurs chèques.

Et les autres ? Leurs dossiers remplissent-ils les critères ? Sont-ils complets ? Quand devront-ils retirer leur ordre de paiement ?

Et les autres alors ?

L.R.A.
Libreville/Gabon

AU total, indiquait le communiqué du ministre de l'Économie en date du 13 mai 2020, ce sont 6 047 dossiers qui ont été enregistrés par ses services au compte des loyers à payer aux bailleurs. Et il faut traiter chacun avec la rigueur nécessaire, en s'assurant qu'il est bien rempli, que les dossiers sont complets. Une fois validés, les noms des personnes concernées sont envoyés

à l'Agence comptable où sont émis les chèques. Voilà résumé le

processus de traitement des dossiers. Ensuite, les concernés sont appelés pour passer à la caisse. À la date d'hier, apprend-on, plus d'une centaine de bailleurs auraient reçu leurs chèques... sur un total de 6 047 dossiers constitués !

Chacun appréciera. Mais ne sommes-nous pas seulement qu'au début ?

D'ailleurs, un agent du Trésor, lui-même bailleur et donc concerné par le dossier, conseille aux autres de ne pas paniquer. L'opération suit son cours, rassure-t-on par ailleurs du côté du Trésor. "Que les autres, pour ceux à qui l'on a demandé de compléter leurs dossiers, le fassent. En temps opportun, ils seront appelés pour percevoir leurs chèques."